



CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
MAGOG • ORFORD



facebook.com/ccimagogorford



@CCIMagogOrford

T 819 843-3494
F 819 769-0292

ccimo.qc.ca
355, rue Principale O., Magog (Qc) J1X 2B1



CONCEPTION DES OUTILS DE COMMUNICATION ET GESTION DU SITE INTERNET DE LA CCI MAGOG-ORFORD

PROJET 01082017-001

APPEL D'OFFRES FONDÉ SUR LE RAPPORT QUALITÉ-PRIX POUR L'OCTROI
D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT ANNUEL COMME FOURNISSEUR DE SERVICES

À L'INTENTION DES AGENCES DE COMMUNICATION ET MARKETING MEMBRES DU
RÉSEAU DE LA CCI MAGOG-ORFORD

À MAGOG
19 JUILLET 2017

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....3

DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DE LA DEMANDE3

1- Objectifs..... 3
2- Délais de l'appel d'offres3
3- Supports de communication utilisés par la CCIMO3
4- Limitations4
5- Site internet4
6- Avertissements4
7- Obligations du soumissionnaire5
 Identification 5
 Non-participation à l'appel d'offres..... 5
 Validité de la soumission 5
8- Description des besoins.....5
 Problématiques et critères techniques..... 5
 Objectifs 6
 Réalizations..... 6
 Obligations..... 6
 Expériences..... 6
 Modalités..... 6
 Durée de l'entente..... 7
 Échange de visibilité 7
9- Grille d'évaluation7

A. PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford (CCIMO) est un organisme à but non-lucratif fondé en 1961. Son territoire d'intervention couvre les municipalités d'Austin, Bolton-Est, Canton d'Orford, Canton de Stanstead, Eastman, Magog, St-Benoit-du-Lac, St-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud. La CCIMO s'engage à appuyer et à promouvoir le développement de la communauté d'affaires en offrant des services et en menant des activités qui répondent aux besoins de ses membres. Forte d'un réseau diversifié, elle compte plus de 220 membres issus de tous les milieux professionnels.

B. DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

1. OBJECTIFS

La CCIMO mise beaucoup sur son image professionnelle exprimée au travers de ses outils promotionnels. Nous recherchons une agence pouvant à la fois, concevoir nos supports marketing et gérer notre site internet. Plus de détails dans la section 3 et 5.

2. DÉLAI DE L'APPEL D'OFFRES

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées avant **le vendredi 4 août 2017, 16 heures**, à l'attention de Aurélie Brugier, coordonnatrice administrative, à l'adresse suivante :

**CCI Magog-Orford
355, Principale-Ouest
Magog, Québec,
J1X 2B1**

Ou à l'adresse courriel suivante :
info@ccimo.qc.ca

Les heures d'ouverture des bureaux de l'organisme sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

3. SUPPORTS DE COMMUNICATION UTILISÉS PAR LA CCIMO

L'agence retenue sera amenée à travailler sur tous les supports de communication que la Chambre lui confiera. On entend par là :

- Conception des supports publicitaires (récurrent, au moins deux fois par mois) ;
- Conception du calendrier d'activités (1 fois par année) ;
- Conception de la bannière annuelle des commanditaires et partenaires (1 fois par année) ;
- Conception de la brochure promotionnelle (sur décision du C.A.) ;
- Amélioration de l'infolettre Le Vecteur (sur décision du C.A.);
- Bannières publicitaires sur le site internet de la Chambre (sur décision du C.A.);

- Autre.

Il est à noter que d'autres demandes peuvent survenir en cours de mandat, tant qu'elles ont attiré au domaine du marketing-graphisme (formulaires, dépliants, etc.).

4. LIMITATIONS

Le présent appel d'offres peut exclure la production de visuels graphiques pour les événements d'envergures et/ou la refonte de notre logo, si la Chambre de commerce juge nécessaire le dépôt d'un appel d'offres spécifique.

5. SITE INTERNET

La plateforme web de la CCIMO demande une mise à jour annuelle et un travail ponctuel sur sa structure. Actuellement, la CCIMO souhaite que la firme retenue puisse :

- Mettre à jour le site internet ;
- Insérer notre nouveau logo lorsqu'il sera refondu ;
- Améliorer le profil des membres dans la section « répertoire » ;
- Rendre le site bilingue ;
- Intégrer des espaces publicitaires ;

6. AVERTISSEMENTS

- 6.1. Le prestataire de services doit soumettre toutes questions ou toutes demandes de modifications relatives au document d'appel d'offres au représentant de l'organisme avant l'heure et la date limite de réception des soumissions. Ainsi, en déposant sa soumission, le prestataire de services accepte les termes, conditions et spécifications du document d'appel d'offres.
- 6.2. Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité des prestataires de services ou des conditions de conformité des soumissions, décrites aux articles (7.1 - 8.4 - 8.5 - 8.6) des instructions aux prestataires de services, sera rejetée.
- 6.3. Toute offre, tout don ou paiement, toute rémunération ou tout avantage en vue de se voir attribuer le présent contrat est susceptible d'entraîner le rejet de la soumission ou, le cas échéant, la résiliation du contrat.
- 6.4. La Chambre n'accepte pas qu'un administrateur soumissionne au présent appel d'offres.
- 6.5. La Chambre de commerce accepte qu'un partenaire ou un commanditaire soumissionne sous la condition qu'il ne participe pas à l'élaboration de la présente offre, ni ne siège sur le comité de sélection.

7. OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

7.1. IDENTIFICATION

Le représentant du prestataire de service doit compléter les champs suivants lors du dépôt de la soumission :

- Titre du projet
- Nom du représentant autorisé à déposer la soumission
- Sa fonction
- Nom de l'entreprise
- Adresse postale de l'entreprise
- Adresse courriel du représentant
- Téléphone du représentant

7.2 NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES

En cas de non-participation à l'appel d'offres, vous êtes invité à nous préciser les raisons de votre retrait.

7.3 VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission doit être valide pour une durée de soixante (60) jours.

8. DESCRIPTION DES BESOINS

8.1. PROBLÉMATIQUES

- Site internet : l'agence qui opère la mise à jour du site internet de la CCIMO doit être en mesure d'intervenir rapidement sur les opérations demandées. Une réponse dans les 24 heures accusant la réception de la commande et précisant le délai de production/livraison sera demandée.
- Nous recherchons davantage un programmeur qu'un intégrateur pour la gestion du site internet.
- Graphisme et publicités : l'agence doit être en mesure de fournir une réponse dans les 24 heures accusant la réception de la commande et précisant le délai de production/livraison.

CRITÈRES TECHNIQUES

- Wordpress de base
- Code PHP
- Pas de spécificité technique
- Nom de domaine initial : ccimagogorford
- Redirigé vers : ccimo.qc.ca

Les accès « administrateur » et « codes d'accès » seront remis seulement à l'agence qui aura retenu notre attention.

8.2. OBJECTIFS

L'agence retenue s'engage à devenir un fournisseur de services pour deux (2) ans, soit à compter d'août 2017 à août 2019, afin de gérer les besoins permanents en matière de conception graphique et autres imprimés, ainsi que pour nos besoins ponctuels sur le site internet.

8.3 RÉALISATIONS

L'agence devra fournir ses services en conception graphique selon les besoins que la CCIMO lui confiera, et ce, dans un délai de livraison raisonnable.

8.4 OBLIGATIONS

L'agence devra faire l'évaluation du temps et des coûts pour chacun des mandats que lui remettra la CCIMO.

L'agence doit avoir son siège social sur le territoire d'intervention de la Chambre de commerce (Austin, Bolton-Est, St-Benoît-du-Lac, Magog, Canton d'Orford, Canton de Stanstead, Stukely-Sud, Eastman, St-Étienne-de-Bolton).

L'agence doit offrir les trois services recherchés (marketing, graphisme, web).

L'agence aura l'obligation de remettre les documents dans une version .ai et .jpeg afin qu'un original soit conservé dans nos archives.

8.5 EXPÉRIENCES

Le soumissionnaire devra décrire ses expériences de travail et nous soumettre trois (3) projets similaires sur lesquels il a travaillé.

8.6 MODALITÉS

La Chambre est à la recherche d'une agence prête à travailler sur la base d'une banque d'heures pour l'aspect GRAPHIQUE et d'une banque d'heures pour l'aspect WEB, sur la base de taux avantageux. Toute soumission ne présentant pas de différence entre les deux aspects sera rejetée.

La Chambre ne s'engage pas à utiliser, au maximum, la banque d'heures. (Exemple : Dans le cas où la Chambre a signé une entente pour 100 heures et n'en a consommé que 80 heures, elle ne sera pas tenue de verser une contribution pour la différence).

8.7 DURÉE DE L'ENTENTE

L'entente entre les deux parties, entrera en vigueur rétroactivement le 1^{er} août 2017 pour se terminer le 31 juillet 2019.

Ce présent appel d'offres ne constitue pas un contrat. La firme retenue devra signer un contrat remis par la Chambre de commerce.

8.8 ÉCHANGE DE VISIBILITÉ

Nous encourageons les entreprises à déposer une offre de services présentant un taux avantageux. Auquel cas, la CCIMO pourra, en contre partie, offrir une visibilité relié à un partenaire fournisseur de service à la hauteur de 2 000\$ (par année), qui inclus :

- Référencement auprès de la communauté d'affaires ;
- 4 éditions d'une bannière publicitaire dans notre bulletin d'information mensuel (matériel fourni par vos soins) ;
- Logo sur notre page d'accueil du site internet avec hyperlien ;
- Mention de votre partenariat sur les réseaux sociaux ;
- Publicité format 8,5 x 11 acheminée par courriel aux membres du réseau de la CCIMO (3 éditions) ;
- Logo sur notre fonds de scène utilisé lors de toutes nos activités ;
- L'autorisation d'apporter la mention « Fournisseur officiel en réalisation graphique » sur toutes vos conceptions ;

9. GRILLE D'ÉVALUATION

Les soumissions seront évaluées sur la qualité des services et l'évaluation des prix.

VEUILLEZ RETOURNER VOTRE SOUMISSION EN BONNE ET DUE FORME AVANT LE VENDREDI 4 AOÛT 2017 À L'ADRESSE :

Chambre de commerce et d'industrie
Magog-Orford
355, Principale Ouest
Magog, Québec
J1X 2B1
Courriel : info@ccimo.qc.ca
Télécopie : 819-769-0292